



Congés payés - 40 heures/semaine

Par **bgar**, le **30/01/2015** à **16:51**

Bonjour,

Je travaille depuis 20 ans pour une Association de Recherche en contrat CDI négocié 40 heures/semaine sur 4 jours soit 10 heures/jour payées (mercredi et samedi non travaillés). Je suis cadre.

On me dit que lorsque je prends une semaine de congés, je dois poser 5 jours : je suis tout à fait d'accord.

Par contre, si je pose un vendredi alors que le jeudi est férié, on me demande de poser aussi le mercredi. Là je ne suis pas d'accord.

D'autre part, on me demande de poser deux jours 1/2 de congés si je prends le lundi et mardi du fait que je travaille 10 heures/jour ?

Pouvez-vous me venir en aide ?

Je reste à votre disposition pour plus amples renseignements,

Bien cordialement

Par **P.M.**, le **30/01/2015** à **17:49**

Bonjour,

Il faudrait confirmer que vos congés payés sont gérés en jours ouvrés avec l'acquisition de 2,08 jours ouvrés par mois de travail et non pas en jours ouvrable avec 2,5 jours ouvrables par mois de travail...

Il n'y a aucune raison que l'on vous décompte un jour de congé qui précède celui pendant lequel vous ne travaillez pas même si un jour férié les sépare...

Normalement, les congés payés sont décomptés en jours entiers et si vous prenez le lundi et le mardi, il serait même compréhensible que l'on vous décompte 3 jours en incluant le mercredi non travaillé...